

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

29 novembre 2021  
Français  
Original : anglais/chinois

New York, 4-28 janvier 2022

## Désarmement nucléaire

### Document de travail présenté par la Chine

1. L'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires, et, à terme, la création d'un monde exempt d'armes de ce type, servent les intérêts communs de l'humanité tout entière et représentent une aspiration partagée par tous les pays. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Office des Nations Unies à Genève en janvier 2017, le Président Xi Jinping a déclaré que « les armes nucléaires, cette épée de Damoclès qui pèse sur l'humanité, devraient être totalement interdites et, à terme, détruites pour que nous parvenions à un monde exempt d'armes nucléaires ».

2. Aujourd'hui, le contexte international en matière de sécurité est marqué par des changements à la fois profonds et complexes, et le système international de maîtrise des armements fait face à des défis ardu. Les politiques hégémoniques, les politiques de coteries et une nouvelle atmosphère de guerre froide se répandent. Les questions de sécurité régionale restent dans l'impasse, et de nouvelles menaces et de nouvelles difficultés ne cessent d'apparaître. Le processus international de maîtrise des armements se trouve aujourd'hui à un moment critique. La communauté internationale est vivement préoccupée par la détérioration de la sécurité internationale et appelle au maintien de la paix et du développement dans le monde.

Certains pays, qui s'accrochent obstinément à une logique de guerre froide, ne cessent d'attiser la concurrence entre les grandes puissances, d'augmenter leurs capacités militaires et de renforcer leurs alliances militaires. Un des États dotés de l'arme nucléaire, à la recherche d'avantages absolus sur les autres en matière de capacités militaires offensives et défensives, investit des moyens considérables dans le perfectionnement de sa triade nucléaire, développant et déployant des armes nucléaires de faible puissance, cherchant à déployer des missiles à portée intermédiaire à lanceur terrestre dans la région d'Asie et du Pacifique et en Europe, loin de son territoire, développant et déployant des systèmes généraux de défense antimissile et prévoyant de positionner des armes dans l'espace. Tous ces agissements font peser de graves menaces sur la sécurité régionale, fragilisent l'équilibre stratégique et la stabilité au niveau mondial et freinent sérieusement le processus mondial de désarmement nucléaire.

3. Dans les circonstances actuelles, il est plus pertinent que jamais pour la communauté internationale de pratiquer un véritable multilatéralisme, de résister



fermement à la logique de guerre froide et au jeu à somme nulle, de défendre la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable, de maintenir et de renforcer l'autorité et l'efficacité du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération, notamment du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de relever ensemble les grands défis liés à la sécurité, d'éliminer les menaces potentielles pour la sécurité et de construire un monde de paix durable et de sécurité universelle. À cette fin, la Chine souhaiterait proposer ce qui suit.

Premièrement, le désarmement nucléaire devrait être mené de manière juste et raisonnable, avec une réduction progressive et équilibrée des armes nucléaires, dans le respect des principes de préservation de la stabilité stratégique mondiale et de sécurité non diminuée pour tous. Les deux pays dotés des plus grands arsenaux nucléaires devraient, conformément aux résolutions et documents de l'Assemblée générale des Nations Unies, assumer une responsabilité particulière et primordiale en matière de désarmement nucléaire et poursuivre les réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux suivant des méthodes vérifiables, irréversibles et juridiquement contraignantes, afin de créer les conditions nécessaires à un désarmement nucléaire général et total. Le moment venu, tous les États dotés d'armes nucléaires devraient se joindre au processus multilatéral de désarmement nucléaire.

Deuxièmement, il convient de maintenir et de renforcer le régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, dont le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire, et de résister à tous les blocs exclusifs et cercles restreints susceptibles de saper son autorité. Toutes les parties devraient promouvoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques de manière globale et équilibrée, s'opposer fermement à toute pratique du deux poids, deux mesures et au pragmatisme, et rejeter catégoriquement une coopération nucléaire qui serait guidée par des calculs géopolitiques à courte vue et une logique de guerre froide contradictoires avec l'objet et le but du Traité sur la non-prolifération.

Troisièmement, le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité nationale devrait diminuer. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient réaffirmer le principe selon lequel « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée », abandonner les stratégies de dissuasion nucléaire fondées sur le recours en premier aux armes nucléaires, conclure un traité multilatéral de non-recours en premier aux armes nucléaires et fournir des assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires. Les États-Unis devraient cesser de provoquer la confrontation entre grandes puissances, corriger leurs manœuvres visant à obtenir des avantages militaires écrasants, abandonner le développement ou le déploiement du système général de défense antimissile, s'abstenir de déployer des missiles à portée intermédiaire à lanceur terrestre dans la région d'Asie et du Pacifique et en Europe, de manière à faire sa part dans la lutte contre la course aux armements nucléaires et à préserver la stabilité stratégique.

Quatrièmement, les États dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à appliquer effectivement l'article VI du Traité sur la non-prolifération, respecter tous les consensus sur le désarmement nucléaire auxquels sont parvenues les précédentes Conférences d'examen et déclarer ouvertement qu'ils n'ont aucunement l'intention de détenir indéfiniment des armes nucléaires. Ils devraient abandonner la politique et la pratique du parapluie nucléaire et du partage du nucléaire, et retirer toutes les armes nucléaires déployées à l'étranger. Ils devraient appuyer activement l'action que mènent les États non dotés

d'armes nucléaires pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires en vertu d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, et signer et ratifier dès que possible les protocoles additionnels aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Cinquièmement, la communauté internationale devrait entretenir une communication constructive et promouvoir le processus de désarmement nucléaire de manière rationnelle, pragmatique et efficace. La Chine comprend les aspirations et l'empressement des États non dotés d'armes nucléaires à promouvoir ce processus international. En ce qui concerne l'objectif ultime d'une destruction totale des armes nucléaires, elle partage l'objectif du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cependant, le processus de désarmement nucléaire ne peut faire abstraction de la réalité de la sécurité internationale. À cet égard, il convient d'adopter une approche progressive et de suivre les principes de préservation de la stabilité stratégique mondiale et de sécurité non diminuée pour tous. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires n'est pas l'expression du droit international coutumier et il n'est pas contraignant pour les pays qui ne sont pas parties au Traité.

4. Dotée d'armes nucléaires, la Chine se mobilise en faveur de l'interdiction et de l'élimination totales de ces armes et œuvre pour un monde qui en soit exempt. Elle ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités, elle remplit scrupuleusement ses obligations en matière de désarmement nucléaire et a sincèrement contribué à promouvoir le désarmement nucléaire en prenant des mesures concrètes.

Elle reste déterminée à suivre la voie du développement pacifique, adhère à une politique étrangère indépendante en faveur de la paix, poursuit une politique de défense nationale de nature défensive et maintient une stratégie nucléaire de légitime défense. Elle a la politique nucléaire la plus stable, la plus cohérente et la plus prévisible de tous les États dotés d'armes nucléaires.

Elle s'impose de ne jamais employer en premier l'arme nucléaire, quelles que soient les circonstances, et s'engage sans condition à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser l'arme nucléaire contre des États non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires. Elle est le seul des membres du P5 à avoir pris un tel engagement. Cette politique ne changera pas.

La Chine maintient toujours ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour la sécurité nationale et ne cherche pas à être à égalité avec les autres pays en ce qui concerne le niveau d'investissement dans les armes nucléaires, le nombre ou la puissance de ces armes. Elle ne participe jamais à la course aux armements sous quelque forme que ce soit, n'accorde jamais de parapluie nucléaire à aucun pays et ne déploie jamais d'armes nucléaires à l'étranger.

Elle attache une grande importance au rôle du Traité sur la non-prolifération, pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle prend une part active à l'examen du Traité sur la non-prolifération, s'acquitte avec sérieux de ses obligations et respecte solennellement le consensus auquel sont parvenues les précédentes Conférences d'examen. Elle a présenté une version mise à jour de son rapport national.

Elle souhaite l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et respecte scrupuleusement son engagement d'appliquer un moratoire sur les essais nucléaires. Elle progresse régulièrement dans ses préparatifs aux fins de l'application du Traité. Plusieurs stations de surveillance basées en Chine ont été homologuées par le Secrétariat technique provisoire et ont commencé à transmettre des données en temps réel, ce qui témoigne du ferme appui que la Chine apporte au Traité d'interdiction complète des essais

nucléaires. La Chine maintient que la Conférence du désarmement est la seule instance appropriée pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et elle est favorable à l'ouverture rapide de négociations d'un tel traité dans le cadre de la Conférence du désarmement sur la base d'un programme de travail complet et équilibré, conformément au rapport Shannon (CD/1299) et au mandat que celui-ci définit.

La Chine défend l'autorité et l'efficacité de la Première Commission de l'Assemblée générale, de la Conférence du désarmement et des autres mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, et souhaite que toutes les parties engagent un dialogue franc, concret et constructif sur des sujets tels que le climat international en matière de sécurité, la stabilité stratégique mondiale ou encore la réduction du risque de guerre nucléaire, dans le cadre des régimes existants.

Elle prend une part active à la coopération des membres du P5 et tient à défendre une déclaration commune de ceux-ci sur la prévention de la guerre nucléaire, réaffirmant qu'« une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ». La deuxième phase des travaux du Groupe de travail du P5 sur le *Glossaire des termes clefs dans le domaine nucléaire*, dirigé par la Chine, a abouti à des résultats substantiels. La Chine a activement coordonné la reprise du dialogue entre le P5 et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la question de la signature du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. La Chine continuera de promouvoir les discussions et la coopération des membres du P5 sur toutes les grandes questions liées à la sécurité et à la stabilité stratégiques, notamment sur les politiques et doctrines nucléaires, la réduction des risques stratégiques, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, etc.

Elle apprécie grandement les discussions constructives qu'elle peut avoir avec les États non dotés d'armes nucléaires et comprend parfaitement la volonté dont ils font preuve en faveur du désarmement nucléaire international. Elle est prête à continuer de dialoguer avec eux en vue de préserver et de renforcer le mécanisme actuel de désarmement nucléaire, et de parvenir progressivement à l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires.

5. La Chine continuera inlassablement d'œuvrer au renforcement de la solidarité et de la coopération internationales, au succès du processus international de désarmement nucléaire et à la réalisation de l'objectif final d'interdiction et d'élimination totales des armes nucléaires.